COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.
Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 12/03/2024

CERTIFICAT MEDICAL

- ✓ David Gaillard indisponible jusqu'au 30 juin 2024
- ✓ Alexis Degletagne indisponible jusqu'au 13/03/2024
- ✓ Fabien Chavernoz indisponible jusqu'au 11/03/2024

COURRIERS ARBITRES

- Philippe Fuseau courrier reçu
- Alain Deveyle, courrier reçu, remarques pertinentes, bien pris en considération
- Océane Grau courrier reçu, vos désignations suivront

COURRIERS CLUBS

- ➢ Courriers de Replonges concernant un ses arbitres, réponse et rappel seront fait.

DIVERS

- Le port de l'écusson du district est obligatoire lors des matchs officiels. Vous êtes passible de deux matchs de suspension si vous ne le mettez pas…

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Sylvain Feyeux

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2024/2025

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2023/2024 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que nous vous enverrons (en attente de voir si le support DMA sera le même ou pas) pour la saison 2024/2025, ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - 35 ans et plus au 01/07/2024 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement) et Test d'effort qui sera valable 5 ans (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/06/2024** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, vous devrez suivre les procédures habituelles.
Rappel : Echocardiographie cardiaque valable à vis pour tous
Test Effort demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans
ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans.
Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier médical d'arbitrage) ne doit pas être rempli / daté avant le 01/06/2024.

FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

La prochaine formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Mercredi 1er Mai 2024 sur la journée
- Samedi 04 Mai 2024 sur la journée
- Dimanche 05 Mai 2024 sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.
https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/
ou Formation Initiale d'Arbitre (fff.fr)